



VEILLER AU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX TOUT AU LONG DE NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Politique Bien-être Animal de Lactalis





La Politique Bien-être Animal de Lactalis est organisée en quatre parties : notre vision, nos principes directeurs, notre démarche et nos ambitions (trois sous-parties) et notre gouvernance. Nous avons l'ambition de l'appliquer à tous les animaux de notre chaîne d'approvisionnement, quel que soit le produit fini associé (cf. Annexe 1 : Notre périmètre international).

À ce stade, la partie « 03. Notre démarche et nos ambitions » s'applique uniquement au lait cru (vaches laitières et veaux), aux ingrédients laitiers (vaches laitières et veaux) et aux oeufs coquilles et ovoproduits (poules pondeuses) utilisés dans certains de nos produits, comme par exemple les desserts lactés.

01. NOTRE VISION

Chez Lactalis, contribuer au bien-être animal est à la fois une question de responsabilité et un enjeu clé pour la durabilité de nos activités.

En tant que premier groupe laitier mondial et troisième plus grand collecteur de lait, nous accordons une attention particulière à tous les animaux de notre chaîne d'approvisionnement, et plus particulièrement aux quelques cinq millions d'animaux laitiers produisant le lait que nous transformons quotidiennement (vaches, bufflonnes, brebis et chèvres). Nous les reconnaissons et les respectons pleinement en tant qu'êtres sensibles, capables de ressentir des émotions et en droit de jouir d'une bonne santé physique et mentale : contribuer à leur bien-être est notre responsabilité.

De plus, le bien-être animal est un enjeu clé pour la durabilité de nos activités. En effet, comme le savent très bien nos exploitations partenaires, il existe un lien étroit entre bien-être animal et production. Par exemple, une vache a besoin d'un accès suffisant à la nourriture et à l'eau, d'un espace de couchage adapté, d'une bonne hygiène et de bien plus encore pour produire un lait de grande qualité. De fait, veiller au bien-être des animaux fait déjà partie de notre travail quotidien ainsi que de celui de nos exploitations partenaires.

Cependant, les connaissances scientifiques et les attentes de nos parties prenantes grandissant, nous reconnaissons que nous devons aujourd'hui aller plus loin et instaurer une communication transparente sur ces enjeux.

Notre vision : nous nous efforçons d'améliorer notre prise en compte du bien-être animal afin d'assurer de bonnes conditions de vie aux animaux, de contribuer à améliorer les performances de nos exploitations partenaires, de répondre aux attentes de nos parties prenantes et de préserver la durabilité de notre chaîne d'approvisionnement.

02. NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Étant implanté dans plus de 50 pays à travers le monde (dont 49 où nous collectons du lait cru), notre priorité est de veiller à ce que notre démarche (cf. 03. Notre démarche et nos ambitions) soit à la fois crédible sur le plan international et pertinente sur le plan local.

À CETTE FIN, NOUS AVONS DÉFINI QUATRE PRINCIPES DIRECTEURS :

1. L'ALIGNEMENT DE NOTRE DÉMARCHE AVEC LES « CINQ LIBERTÉS » DU BIEN-ÊTRE ANIMAL INTERNATIONALEMENT RECONNUES

Selon l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), énoncées en 1965 et universellement reconnues, les Cinq Libertés décrivent les attentes de la société vis-à-vis des conditions de vie des animaux lorsqu'ils sont placés sous la responsabilité de l'Homme, à savoir :

- Absence de faim, de soif et de malnutrition
- Absence de peur et de détresse
- Absence de stress physique ou thermique
- Absence de douleur, de lésions et de maladie
- Possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce».

Chez Lactalis, nous partageons cette définition et nous nous attachons à ce que notre démarche garantisse le respect et la préservation de ces « Cinq Libertés » pour tous les animaux de notre chaîne d'approvisionnement (cf. *Annexe 1 : Notre périmètre international*).

2. L'UTILISATION DES PROTOCOLES D'ÉVALUATION WELFARE QUALITY COMME PRINCIPAL CADRE DE REFERENCE

Favorisant une approche scientifique du bien-être animal, nous nous appuyons fortement sur les protocoles d'évaluation Welfare Quality¹ ainsi que sur l'expertise reconnue du Welfare Quality Network. Les protocoles Welfare Quality décrivent des procédures d'évaluation du bien-être animal de différentes espèces (bovins, porcs, volailles et poules pondeuses). Ces protocoles ont été développés dans le cadre du projet européen Welfare Quality, en collaboration avec de nombreux groupes de recherche et instituts². L'une des caractéristiques principales de ces protocoles est qu'ils se concentrent sur des indicateurs orientés sur les animaux (par exemple, sont notamment évalués leur état corporel, leur santé, les éventuelles blessures, leur comportement...).

Chez Lactalis, ces indicateurs sont à la base de notre méthodologie d'évaluation. Cependant, nous incluons également des indicateurs d'autres protocoles reconnus qui sont davantage orientés sur la conception et la gestion des exploitations (par exemple, la taille des bâtiments ou encore le type de litière). La combinaison de ces deux types d'indicateurs garantit la bonne mise en oeuvre de notre méthodologie d'évaluation dans différents systèmes de production à travers le monde.

(1) Etant donné que notre approche (cf. 03. Notre approche et nos ambitions) se concentre sur les vaches laitières et les veaux à ce stade, seul le « Welfare Quality Assessment Protocol for cattle » est utilisé à date

(2) Pour toute information complémentaire sur le projet Welfare Quality, consulter le site internet du Welfare Quality Network



Le Welfare Quality Network regroupe plusieurs anciens partenaires du projet Welfare Quality. Ses activités comptent, entre autres, la révision des protocoles d'évaluation et la priorisation des activités de recherches sur des questions spécifiques liées au bien-être des animaux d'élevage. Depuis 2021, Lactalis est partenaire associé du Welfare Quality Network.

3. LA PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Tout en définissant une approche de niveau Groupe, nous accordons une attention particulière aux spécificités nationales et locales, tant en termes de méthodes que d'ambitions.

À titre d'exemple, de nombreux pays dans lesquels Lactalis collecte du lait ont déjà mis en oeuvre des chartes ou des projets nationaux visant à améliorer le bien-être des vaches laitières et des veaux (par exemple, le système d'assurance Red Tractor au Royaume-Uni, le système ClassyFarm en Italie, la Charte des bonnes pratiques d'élevage en France, le programme FARM aux États-Unis ou encore la certification Welfair en Espagne). Ces chartes et projets ont été définis en réponse aux attentes des parties prenantes nationales ; ils sont par conséquent pertinents au niveau local et nous nous efforçons de nous appuyer dessus autant que possible.

De plus, les nombreux pays dans lesquels nous sommes implantés ont des niveaux de maturité et des systèmes d'élevage très différents. De fait, la démarche Groupe décrite dans ce document est à considérer comme un minimum. Dans chaque pays, nos équipes locales sont encouragées à « aller au-delà » lorsque cela est possible.

4. L'IMPLICATION DE NOS PARTIES PRENANTES INTERNATIONALES ET LOCALES

Bien que les protocoles d'évaluation Welfare Quality soient largement reconnus en Europe, il n'existe pas, à ce jour, de standard international en matière de bien-être animal. De plus, les connaissances scientifiques et les attentes sociétales progressent chaque jour. Par conséquent, afin de rester en phase avec ces évolutions, nous nous attachons à travailler étroitement avec nos parties prenantes, tant au niveau international que national, dans le cadre du développement et des mises à jour de notre démarche et de nos ambitions en matière de bien-être animal (cf. Annexe 2 : Nos partenaires).



03. NOTRE DÉMARCHE ET NOS AMBITIONS

Notre démarche et nos ambitions en matière de bien-être animal sont définies pour chaque type de produit d'origine animale que nous utilisons dans le cadre de nos activités.

LAIT CRU (VACHES LAITIÈRES ET VEAUX)

Cinq principaux engagements concernant le lait cru de vache; tous, à l'exception de l'engagement n°2, s'appliquent à l'ensemble des vaches laitières et veaux liés au lait cru collecté par Lactalis dans le monde :

1. **S'assurer qu'aucune de nos exploitations partenaires ne soit coupable d'actes de cruauté envers les animaux et que toutes se conforment aux réglementations locales et internationales**

Chez Lactalis, nous avons une tolérance zéro à l'égard de la cruauté envers les animaux et des pratiques illicites. Afin de renforcer notre gestion interne des cas de maltraitance animale, nous avons identifié deux axes d'amélioration :

- Tout d'abord, nous veillerons à ce que tout le personnel de Lactalis en contact avec nos exploitations partenaires soit formé à la prévention de la cruauté envers les animaux et soit informé de toutes les pratiques nationales et internationales illicites.
- Ensuite, nous formaliserons une procédure interne permettant de traiter rigoureusement les situations dans lesquelles des exploitations partenaires seraient identifiées (par des parties prenantes internes ou externes) comme pratiquant des actes de cruauté envers les animaux et/ou exerçant des pratiques illicites. Cette procédure décrira notamment les actions correctives à mettre en œuvre selon la situation.



2. Engager nos exploitations partenaires directes³ (et indirectes quand cela est possible) dans un processus d'amélioration continue, visant à éliminer progressivement les pratiques les plus problématiques et à généraliser les meilleures

Ce processus sera principalement basé sur :

- Des actions de sensibilisation et de formation à l'intention de nos exploitations partenaires et de nos techniciens laitiers. En effet, nous sommes convaincus que nos techniciens laitiers, dont le travail quotidien consiste notamment à apporter une assistance technique à nos exploitations partenaires, ont un rôle clé à jouer en matière de bien-être animal. Par exemple, de nombreuses pratiques positives en matière de bien-être animal sont également bénéfiques pour les agriculteurs; nos techniciens doivent les connaître et contribuer à leur mise en oeuvre.
- Un Programme Lactalis d'évaluation du bien-être animal visant à identifier, pour chaque exploitation, les marges de progrès et à recommander les actions d'amélioration les plus pertinentes. Ce Programme sera défini d'ici à fin 2022 en collaboration avec des tierces parties reconnues telles que des universités et des organisations non gouvernementales. Il reposera, a minima, sur des évaluations trisannuelles en exploitation basées sur des critères mesurables permettant d'évaluer le respect des « Cinq Libertés ». Une fois ce programme établi, nous avons l'intention de le faire vérifier par une tierce partie.

Les besoins évoluant dans le temps, les actions de formation et le Programme d'évaluation feront l'objet d'une révision régulière afin qu'ils restent en adéquation avec les attentes de nos parties prenantes et les avancées scientifiques.



NOS AMBITIONS

Dans un premier temps, nous concentrerons nos efforts sur nos volumes directs⁴ dans 8 pays pilotes (représentant environ 50% de notre collecte mondiale de lait cru, cf. Annexe 1 : Notre périmètre international) et sur 10 thématiques clés en matière de bien-être animal.

Plus précisément, au sein de ces 8 pays pilotes, nous :

- Formerons 100% de nos techniciens laitiers d'ici à 2023
- Évaluerons 100% de nos volumes directs d'ici à 2025
- Prioriserons nos travaux sur les thématiques clés suivantes : l'attache, l'espace de couchage, l'élevage des veaux en groupes, l'accès au pâturage, l'enrichissement du milieu, les hormones de croissance, les antibiotiques, l'ébourgeonnage et l'écornage, la caudectomie et enfin les protéines d'origine animale dans les produits d'alimentation du bétail

(3) Une exploitation fournissant du lait cru à Lactalis est considérée comme « directe » si a) il existe un contrat individuel entre Lactalis et le responsable de l'exploitation et/ ou b) Lactalis peut proposer au responsable de l'exploitation, à titre individuel, un plan visant à améliorer ses pratiques agricoles, sans avoir à obtenir au préalable l'accord formel d'un quelconque tiers (par exemple, une coopérative). Dans les autres cas, l'exploitation est considérée comme « indirecte ».

(4) Un volume de lait cru collecté est considéré comme « direct » lorsqu'il provient d'une exploitation « directe » (cf. note de bas 3 ci-dessus).

3. Plaider en faveur de l'élaboration, du déploiement et du renforcement de standards nationaux ambitieux en matière de bien-être animal

En parallèle de notre propre *Programme d'évaluation du bien-être animal* (cf. Engagement n°2 ci-dessus), nous nous engageons à contribuer à l'élaboration de standards et de réglementations nationaux ambitieux en matière de bien-être animal.

Nos objectifs sont les suivants :

- En ce qui concerne nos exploitations partenaires directes, nous nous efforçons de collaborer avec les gouvernements, les organisations internationales, l'industrie et diverses autres parties prenantes afin d'aborder collectivement certaines problématiques de bien-être animal que nous ne sommes pas en mesure de traiter pleinement seuls. Par exemple, le remplacement des étables entravées par des stabulations libres nécessite d'importants investissements et changements de la part des éleveurs. Nous nous engageons à y travailler à notre niveau (cf. Annexe 3). Cependant, nous sommes convaincus qu'une dynamique collective est également nécessaire sur ce type de sujet.
- En ce qui concerne nos exploitations partenaires indirectes au sein desquelles nous n'avons pas la possibilité de mettre en oeuvre le Programme Lactalis d'évaluation du bien-être animal, notre objectif est qu'elles soient toutes couvertes par des réglementations nationales et/ou des standards ambitieux en la matière.

4. Collaborer avec nos parties prenantes afin d'améliorer les connaissances scientifiques et d'innover en matière de bien-être animal

À mesure que les pratiques agricoles évoluent et que les attentes de nos parties prenantes grandissent, il nous semble nécessaire de renforcer les connaissances scientifiques en matière de bien-être animal et d'élaborer de nouvelles solutions qui soient adaptées à différents systèmes de production.

C'est pourquoi, nous nous engageons à soutenir et à participer à des projets de recherche et développement visant à améliorer le bien-être animal. De fait, nous sommes convaincus que le bon déploiement des avancées scientifiques nécessite de collaborer avec des partenaires externes nous apportant leurs expertises techniques et technologiques.

5. Rapporter publiquement et annuellement sur nos actions et progrès

Nous nous engageons à avoir une communication transparente sur le respect des quatre engagements décrits ci-dessus.

Chaque année, nous publierons un *Rapport d'avancement Lactalis en matière de bien-être animal*, qui sera accessible au grand public. Dans ce document, nous rappellerons nos engagements, décrirons nos actions, rapporterons nos progrès et, si nécessaire, détaillerons les actions correctives à mettre en oeuvre.

INGRÉDIENTS LAITIERS (VACHES LAITIÈRES ET VEAUX)

Concernant les ingrédients laitiers autres que le lait cru (par exemple, la poudre de lait), notre démarche en matière de bien-être animal s'inscrit dans le cadre de notre politique d'approvisionnement responsable.

Dans le cadre de cette politique, tous les fournisseurs de Lactalis, y compris ceux fournissant des ingrédients laitiers, doivent s'engager à respecter les règles définies dans la *Charte Ingrédients et Matières premières laitières de Lactalis*. En ce qui concerne plus particulièrement le bien-être animal, cette charte prévoit :

- De fournir à Lactalis des produits respectant en tous points la réglementation en vigueur dans le pays concerné.
- Le cas échéant, de mettre en oeuvre des plans pour améliorer et promouvoir le bien-être animal.

De plus, tous les fournisseurs de Lactalis doivent accepter la présence de nos auditeurs pour la réalisation d'audits de référencement, d'évaluation ou de surveillance.

ŒUFS COQUILLES⁵ ET OVOPRODUITS⁶ (POULES PONDEUSES)

Comme pour les ingrédients laitiers, notre démarche en matière de bien-être animal concernant les œufs coquilles et ovoproduits s'inscrit dans le cadre de notre politique d'approvisionnement responsable.

Dans ce contexte, nous nous engageons à assurer le bien-être des poules pondeuses et à promouvoir la transparence tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Plus précisément, nous avons engagé un dialogue avec des organisations non gouvernementales spécialisées et nos fournisseurs pour prendre notre part dans la transition du marché mondial des œufs vers les élevages hors cage. Et dès le début, nous avons décidé de nous attaquer non seulement à notre approvisionnement en œufs coquilles, mais aussi à nos achats d'ovoproduits utilisés comme ingrédients.

En complément, nous nous engageons à rapporter, publiquement et annuellement, sur nos actions et progrès vis-à-vis de cette transition vers un approvisionnement en œufs coquilles et ovoproduits hors cage ; cela s'inscrit dans le cadre du *Rapport d'avancement Lactalis en matière de bien-être animal* mentionné précédemment.

NOS AMBITIONS

- Au sein de l'Union européenne, nous nous sommes engagés à cesser progressivement d'acheter des œufs coquilles et ovoproduits provenant de systèmes d'élevage en cage (« Code 3 ») ; nous y sommes parvenus fin 2021.
- Au niveau mondial, nous cesserons d'acheter et d'utiliser des œufs coquilles et ovoproduits provenant de systèmes d'élevage en cage (« Code 3 ») d'ici à fin 2025.

(5) Œufs entiers crus dont la coquille est intacte

(6) Œufs transformés et de consommation courante, y compris les produits liquides, congelés, séchés et précuits

04. NOTRE GOUVERNANCE

Notre gouvernance est organisée en trois principaux niveaux :

- Le Comité Exécutif de Lactalis est responsable de la bonne mise en oeuvre de la Politique Bien-être Animal de Lactalis.
- Un Comité Bien-être Animal est chargé de proposer la politique (et sa révision le cas échéant) au Comité Exécutif, de suivre les actions et les résultats et de piloter des actions transversales. Il est composé d'experts internes Lactalis issus des Services les plus concernés (Approvisionnement Lait, RSE et Achats). Ses travaux impliquent des interactions régulières avec un réseau d'experts internes Lactalis basés dans nos pays d'activité (issus en particulier des Services Nationaux Approvisionnement Lait décrits ci-dessous).
- Les Services Nationaux Approvisionnement Lait sont en charge de mettre en oeuvre les actions et de rapporter (sur les actions et les résultats) au Comité Bien-être Animal. Chaque Service National Approvisionnement Lait est composé d'un Directeur Approvisionnement Lait et peut inclure un Responsable RSE Approvisionnement Lait et des Techniciens Laitiers.

04

NOTRE
GOUVERNANCE



ANNEXES

Annexe 1 : Notre périmètre international (par type de produit d'origine animale)

LAIT CRU

	Volumes de lait cru collectés par Lactalis, 2021 (milliards de litres)	Nombre d'exploitations partenaires, estimations* (milliers)	Nombre d'animaux laitiers, estimations* (millions)
Dans le monde : 49 pays			
Vaches et bufflonnes	21.6	453.0	3.9
Brebis	0.2	3.2	1.1
Chèvres	0.1	1.4	0.3
TOTAL	22.0	457.6	5.2
Plus précisément concernant nos volumes directs dans les 8 pays pilotes			
Vaches	9.8	20.6	1.4
% du TOTAL	45%	4%	26%

* Le nombre d'exploitations partenaires et le nombre d'animaux laitiers ont été estimés, pays par pays, sur la base des « Volumes de lait cru collectés par Lactalis, 2021 » et :

- Pour les 8 pays pilotes (Australie, Belgique, Brésil, France, Italie, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis) : des données collectées en 2021 sur des échantillons représentatifs d'exploitations partenaires (un échantillon représentatif par pays)
- Pour les autres pays : des données moyennes 2020 de l'IFCN⁷.

INGRÉDIENTS LAITIERS

Chez Lactalis, nous utilisons des ingrédients laitiers (par exemple, de la poudre de lait) dans plusieurs de nos recettes.

ŒUFS COQUILLES ET OVOPRODUITS

Chez Lactalis, nous utilisons des oeufs coquilles et des ovoproduits dans plusieurs de nos recettes, en particulier dans les desserts lactés.

(7) Hemme (ed.) 2021 : IFCN Dairy Report 2021, IFCN, Kiel, Allemagne.

Annexe 2: Nos partenaires

WAGENINGEN UNIVERSITY & RESEARCH

Wageningen University & Research, renommée pour ses recherches sur l'alimentation et l'agro-alimentaire, est un partenaire indépendant en matière de recherche et conseil.

Au cours de l'année 2021, nous avons collaboré avec des experts de Wageningen University & Research dans le cadre de la définition de la Méthode Lactalis d'échantillonnage des exploitations. Cette méthode permet de déterminer des échantillons représentatifs d'exploitations partenaires de Lactalis dans différents pays. Nous y avons eu recours afin de sélectionner environ 700 exploitations dans lesquelles nous avons effectué de premières évaluations de durabilité (abordant notamment le sujet du bien-être animal). À ce stade, notre objectif était de mieux connaître les performances moyennes de nos exploitations partenaires sans avoir à en évaluer l'intégralité (plus de 450 000 dans le monde). Les résultats représentatifs de ce travail seront communiqués d'ici à fin 2022, dans notre premier Rapport d'avancement Lactalis en matière de bien-être animal (cf. 03. Notre démarche et nos ambitions, Lait cru (vaches laitières et veaux), engagement n°5).

Au cours de l'année 2022, Lactalis poursuivra sa collaboration avec Wageningen University & Research dans le cadre de la définition du Programme Lactalis d'évaluation du bien-être animal (cf. 03. Notre démarche et nos ambitions, Lait cru (vaches laitières et veaux), engagement n°2).

WELFARE QUALITY NETWORK

Depuis 2021, Lactalis est partenaire associé du Welfare Quality Network.

Le Welfare Quality Network regroupe plusieurs anciens partenaires du projet Welfare Quality. Ses activités comptent, entre autres, la révision des protocoles d'évaluation et la priorisation des activités de recherches sur des questions spécifiques liées au bien-être des animaux d'élevage.

Annexe 3: Lait cru (Vaches laitières et veaux) Nos engagements spécifiques concernant nos volumes directs dans 8 pays pilotes

Les engagements spécifiques suivants s'inscrivent dans le cadre de notre engagement global n°2 concernant le lait cru (vaches laitières et veaux), à savoir « Engager nos exploitations partenaires directes (et indirectes quand cela est possible) dans un processus d'amélioration continue, visant à éliminer progressivement les pratiques les plus problématiques et à généraliser les meilleures ».

Ils s'appliquent à toutes les vaches laitières et/ou veaux liés aux volumes directs de lait cru collectés par Lactalis dans 8 pays pilotes : Australie, Belgique, Brésil (filiale Lactalis Do Brazil), France, Italie, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis (filiales Lactalis American Group et Stonyfield). Ces volumes directs représentent 45% du volume annuel total de lait cru collecté par Lactalis (environ 9,8 milliards de litres, 1,35 million de vaches et 0,88 million de veaux)⁸.

Nos engagements et positions		Périmètre (parmi les 8 pays pilotes)
Transverses		
Évaluations Lactalis des exploitations partenaires	100% de nos volumes directs feront l'objet d'une évaluation bien-être animal d'ici à 2025* - À raison d'une fois tous les 3 ans - Dans le cadre du Programme Lactalis d'évaluation du bien-être animal qui sera défini d'ici à fin 2022 en collaboration avec des tierces parties reconnues telles que des universités et des organisations non gouvernementales *2026 au Brésil	Tous
Formations des techniciens	100% de nos techniciens laitiers seront formés au bien-être animal d'ici à 2023 - À raison d'une fois tous les 3 ans - Notamment avec des formations externes reconnues	Tous
Par pratique		
Liberté de mouvements		
Attache	Lactalis encourage les systèmes de stabulation libre et s'engage à sensibiliser ses éleveurs partenaires à ne pas construire de nouvelles étables entravées	Tous
Espace de couchage	Les exploitations fournissant du lait à Lactalis devraient assurer un espace de couchage satisfaisant aux vaches - En système de stabulation libre avec aire paillée intégrale : au moins 10 m² par vache de grande taille* ou au moins 7,5 m² par vache de petite taille* - En système de stabulation libre avec aire paillée et aire d'exercice distinctes : au moins 7 m² par vache de grande taille* ou au moins 5,5 m² par vache de petite taille* - En logettes : au moins 1 logette par vache *Vaches de grande taille : poids vif moyen des vaches en lactation ≥ 600 kg Vaches de petite taille : poids vif moyen des vaches en lactation < 600 kg	Tous

Liberté de mouvements (suite)		
Élevage des veaux	Lactalis promeut le logement en groupes des veaux dès l'âge de 4 semaines	Tous
	Dans les pays de l'Union européenne*, au Royaume-Uni*, en Australie et au Brésil, tous les veaux laitiers de la chaîne d'approvisionnement de Lactalis doivent être élevés en groupes au moins dès l'âge de 8 semaines *En accord avec la réglementation locale	Pays de l'Union européenne, Royaume-Uni, Australie, Brésil
Enrichissement du milieu		
Accès au pâturage	Lactalis est en faveur du pâturage des vaches laitières partout où cela est approprié	Tous
Enrichissement du milieu	Lactalis encourage ses exploitations partenaires à mettre en place des outils d'enrichissement du milieu (par exemple des brosses pour les vaches laitières) afin de permettre aux animaux d'exprimer leurs comportements naturels	Tous
Promoteurs de croissance		
Hormones de croissance	Dans les pays de l'Union européenne*, au Royaume-Uni*, en Australie et aux États-Unis, les hormones de croissance ne sont pas autorisées dans la chaîne d'approvisionnement de Lactalis *En accord avec la réglementation locale	Pays de l'Union européenne, Royaume-Uni, Australie, États-Unis
	Au Brésil, Lactalis s'engage à éliminer l'utilisation des hormones de croissance (rBST) d'ici à 2030	Brésil
Antibiotiques en usage prophylactique		
Antibiotiques	Dans le cadre de la lutte contre l'antibio-résistance, Lactalis encourage ses exploitations partenaires à réduire l'utilisation prophylactique des antibiotiques	Tous
	Dans les pays de l'Union européenne, en accord avec la réglementation locale, l'utilisation prophylactique des antibiotiques sera interdite à partir de 2022 (sauf dans certains cas exceptionnels prévus par la réglementation)	Pays de l'Union européenne
Procédures de routine		
Ébourgeonnage / écornage	Lactalis promeut les bonnes pratiques en matière d'ébourgeonnage et éliminera l'écornage en routine d'ici à 2025* *2026 pour les dernières exploitations qui seront évaluées en 2025 (cf. Évaluations Lactalis des exploitations partenaires ci-dessus)	Tous
Caudectomie	Pratiquer la caudectomie en routine n'est pas autorisée dans la chaîne d'approvisionnement de Lactalis	Tous
Autre		
Protéines d'origine animale dans l'alimentation du bétail	Toutes les exploitations partenaires de Lactalis doivent se conformer aux réglementations nationales concernant l'utilisation de protéines d'origine animale dans l'alimentation des animaux laitiers. Dans les pays de l'Union européenne et en Australie, en accord avec la réglementation locale, cette pratique est strictement interdite pour les ruminants.	Tous



Lactalis

Siège social – 10 rue Adolphe Beck – 53000 LAVAL – FRANCE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital social de 140 027 040 €
SIREN 331 142 554 – RCS LAVAL



entreprise/lactalis/

www.lactalis.com

Les objectifs, les calendriers associés et les approches mentionnés dans le présent document reflètent les hypothèses actuelles. Les acquisitions, les changements de la réglementation ou d'autres facteurs peuvent avoir une incidence majeure sur ces hypothèses. Dans ce cas, Lactalis se réserve la possibilité de les revoir et de les ajuster en conséquence.

La version du présent document disponible sur le site de Lactalis prévaudra.

Lactalis est le titulaire exclusif de tous les droits d'auteur liés au présent document. Tous droits réservés.

Crédits photos : Marcus Ekman, Guillaume Blanchon